

SUJET

2020-2021

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Première Technologique

ÉVALUATIONS COMMUNES

Modèle CCYC : ©DNE	
Nom de famille (naissance) : <small>(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)</small>	
Prénom(s) :	
N° candidat :	N° d'inscription :
<small>(Les numéros figurent sur la convocation.)</small>	
Né(e) le :	
	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	1.1

Classe de première

Voie technologique

Tronc commun

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Évaluation Commune

Durée de l'épreuve : 2 heures

Les élèves doivent traiter les deux parties du sujet.

Les calculatrices ne sont pas autorisées.

L'élève porte les réponses sur sa copie et rend le croquis (annexe n°1)
avec sa copie.



Première partie : questions (sur 10 points)

1. Citez deux avancées sociales obtenues entre 1848 et 1870.
2. Justifiez l'affirmation suivante : les événements de juin 1848 marquent une rupture entre les ouvriers et la République.
3. Montrez avec deux arguments que les citoyens ont conquis des droits entre 1848 et 1870.
4. En vous appuyant sur un exemple, définissez les flux matériels et les flux immatériels.
5. Sur le fond de carte (annexe n°1), localisez et nommez trois ports principaux et une façade maritime majeure. Complétez la légende

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Né(e) le :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

1.1

Annexe n°1 :



Port principal

Façade maritime majeure



Deuxième partie : analyse de document(s) (sur 10 points)

Le candidat choisit l'un des deux sujets.

Sujet d'étude : 10 août 1792 : la chute de la monarchie et le basculement vers une république révolutionnaire.

Document : *Extraits du manifeste (1) du duc de Brunswick (2) le 25 juillet 1792, déclaration adressée aux habitants de la France.*

« [...] Après avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine (3), et renversé dans l'intérieur le bon ordre et le gouvernement légitime, exercé contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui se sont encore perpétuées et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure en faisant déclarer une guerre injuste à sa majesté l'empereur [...]. À ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains, c'est de faire cesser l'anarchie à l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel (4), de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

[...] C'est dans ces vues que moi, soussigné, général commandant en chef des deux armées, déclare : [...]

Que les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de leurs majestés impériale et royale (5), et tirer sur elles soit en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur le champ suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. Tous les habitants au contraire, des dites villes, bourgs et villages qui s'empresseront de se soumettre à leur roi, en ouvrant leurs portes aux troupes de leurs majestés, seront à l'instant sous leur sauvegarde immédiate... La ville de Paris et tous ses habitants sans distinction seront tenus de se soumettre sur le champ et sans délai au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains ; leurs majestés impériale et royale rendant personnellement responsables de tous les événements sur leur tête, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra, déclarant en outre, leurs dites majestés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi, que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à leurs majestés, le roi, la reine et la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale (6), et les révoltés

Modèle CCYC : ©DNE																				
Nom de famille (naissance) : <small>(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)</small>																				
Prénom(s) :																				
N° candidat :											N° d'inscription :									
 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<small>(Les numéros figurent sur la convocation.)</small>																			
Né(e) le :			/			/														

1.1

coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront mérité. Leurs majestés impériale et royale promettent au contraire aux habitants de la ville de Paris d'employer leurs bons offices auprès de sa majesté très chrétienne pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs, et de prendre les mesures les plus rigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus [...].

Donné au quartier général de Coblenz (Ville de Rhénanie), le 25 juillet 1792.
Signé, Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de Brunswick-Lunebourg. »

Notes :

1. Un manifeste est une déclaration officielle.
2. Le duc de Brunswick est le commandant en chef des troupes autrichiennes et prussiennes, considéré comme l'un des plus grands hommes de guerre de son époque.
3. « Les princes allemands en Alsace et en Lorraine » sont des nobles allemands qui possédaient des domaines en Alsace et Lorraine.
4. « Les attaques portées au trône et à l'autel » font référence à l'Église catholique bouleversée par la constitution civile du clergé (1790).
5. « Majestés impériale et royale » fait référence à l'empereur François II, neveu de Marie-Antoinette reine de France, et au roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II.
6. « Subversion totale » signifie destruction et renversement de l'ordre établi.

Questions :

1. Présentez les circonstances de la rédaction de ce texte.
2. En vous référant au texte montrez que le duc de Brunswick s'oppose à la Révolution française et souhaite le rétablissement de l'Ancien Régime.
3. À quel sort s'exposent ceux qui s'opposeront aux armées du Duc de Brunswick si ses conditions ne sont pas satisfaites ?
4. Montrez en vous appuyant sur le texte que l'objectif du duc de Brunswick est de diviser les Français.
5. Quel rôle ce manifeste a-t-il joué dans le déclenchement de la journée du 10 août 1792 ?



Sujet d'étude : Les puissances européennes contre Napoléon : la bataille de Waterloo.

Document : Lettre d'un général à son ami colonel, Paris, 10 juillet 1815.

« Le 13 et le 14 juin, on apprit que Bonaparte avait quitté Paris, et qu'il était certain qu'il projetait de marcher en avant le 15. [...] dans l'espoir de pouvoir, par un mouvement rapide, attaquer et défaire les Prussiens, avant que les Anglais pussent se réunir à eux et les soutenir. [...] Le matin du 17, de très bonne heure, nous apprîmes que la veille, à la fin du jour, le centre des Prussiens avait été entièrement défait par une attaque bien combinée de la cavalerie et de l'infanterie ennemies. [...] Le Duc de Wellington [...] aussitôt, résolu de se retirer avec son armée dans la position de Waterloo, qu'il regardait comme la meilleure pour couvrir Bruxelles, dans le cas où l'ennemi avancerait dans cette direction. ([...] À onze heures du matin, le 18, on s'aperçut que l'ennemi avançait pour attaquer. [...] Toutes ses attaques se dirigèrent contre notre centre. S'il nous eût vaincus sur ce point, et se fût emparé de notre position, il coupait entièrement à notre aile droite la retraite sur Bruxelles, et rejetait notre aile gauche sur les Prussiens [...]. Essayer de vous peindre la manière dont furent faites à plusieurs reprises ces fameuses attaques, l'excès extraordinaire de bravoure, pour ne pas dire de désespoir, avec lequel les cuirassiers¹ ennemis et son infanterie (encouragés par des cris de « Vive l'Empereur ! » qui partaient des masses d'où ils étaient détachés) avançaient sous le feu effroyable de la mousqueterie et d'une immense artillerie, est au dessus de mes moyens. Leur conduite dans cette journée a excité l'admiration de toute notre armée : ce fut une suite d'efforts continuels de leur part pour emporter le plateau sur lequel nous étions placés ; et toujours ils étaient protégés par plus de 100 pièces d'artillerie, qui vomissaient une nuée de bombes et de boulets. Toutes ces tentatives échouèrent devant l'inébranlable fermeté de l'infanterie anglaise et alliée. [...] Lord Wellington se trouva constamment partout où les attaques de l'ennemi étaient le plus sérieuses, et où l'action était la plus sanglante. On regarde comme un miracle qu'il nous ait été conservé ; presque tous les officiers de son État-major ont été atteints, ou ont eu leurs chevaux tués ou blessés. [...] Les affaires restèrent en cet état jusqu'à 7 heures. [...] Enfin cependant arriva ce qu'on attendait et demandait depuis si longtemps : les Prussiens, dont la marche avait été retardée par les mauvais chemins commencèrent à déployer des forces considérables, et à se diriger sur le flanc droit de l'ennemi, pendant que le feu de leur artillerie s'étendit aussitôt jusque sur ses derrières. [...] Il fut bientôt évident que l'ennemi ne combattait pas plus longtemps pour la victoire, mais pour assurer sa retraite et son Salut². [...] Le noble Duc³, avec cet œil d'aigle qu'il possède, vit bientôt pourquoi ce qui restait de la Garde Impériale était maintenant conduit au sacrifice ; il s'aperçut que l'infanterie et l'artillerie se retiraient en arrière de la position que les Français avaient occupée tout ce jour : alors, [...] il dirigea une attaque contre ces troupes de l'ennemi qui restaient formées pour couvrir sa retraite. [...] Ainsi finit, pour ce qui concerne l'armée anglaise, le jour le plus glorieux qui jamais ait lui dans les annales de notre Histoire

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat : N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le : / /



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

militaire. [...] Le résultat immédiat de cette belle journée fut la prise de 300 pièces d'artillerie, et environ 7 000 prisonniers. [...] Les conséquences en furent l'abdication de l'usurpateur, la désorganisation presque totale de l'armée, dont à peine 40 000 hommes revinrent à Paris, et la convention du 3 juillet. [...] Ainsi donc, dans le court espace de 3 semaines, la France fut traversée du nord au siège de son Gouvernement par une armée victorieuse, et la Nation française fit l'expérience de ces calamités inséparables de la guerre, dont elle avait si longtemps accablé les habitants des autres États de l'Europe. »

Notes :

1. Cavaliers lourdement équipés qui chargent en rangs serrés.
2. Fait d'échapper à un désastre.
3. Le duc de Wellington.

Source : Lettre du général **** à son ami le colonel ****, Paris, 10 juillet 1815, dans Ambroise Tardieu, *Relation anglaise de la bataille de Waterloo ou du Mont Saint-Jean*, traduite sur la 2^{ème} édition publiée à Londres (septembre 1815), Ambroise TARDIEU imprimeur, 1815, 108 pages.

Questions :

- 1- Dans quel camp se situe l'auteur de la lettre ? Justifiez votre réponse à l'aide de passages extraits du texte.
- 2- Identifiez en deux ou trois phrases les objectifs militaires de Napoléon et de ses adversaires en vous appuyant sur le document.
- 3- Relevez des passages du texte montrant à la fois l'ampleur et la violence de la bataille.
- 4- Expliquez la dernière phrase du texte.